

Tribunal canadien des relations
professionnelles artistes-producteurs



Canadian Artists and Producers
Professional Relations Tribunal

CANADA

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

PAR LES PRÉSENTES, le Tribunal canadien des relations professionnelles
artistes-producteurs accorde à :

la Guilde canadienne des réalisateurs

l'accréditation pour représenter le secteur qui comprend tous les entrepreneurs
indépendants, qui sont des résidents permanents ou des citoyens canadiens, engagés
dans toutes les productions par un producteur assujéti à la *Loi sur le statut de
l'artiste*, à titre de réalisateur, d'assistant-réalisateur ou de premier assistant-
réalisateur, à l'exception :

- a) des artistes visés par l'accréditation accordée à l'Association des
réalisateurs et réalisatrices du Québec par le Tribunal le 30 décembre
1997; et
- b) des assistants-réalisateurs et des premiers assistants-réalisateurs
visés par l'accréditation accordée au Regroupement APVQ-STCVQ
par le Tribunal le 4 mars 2003.

Ottawa, le 16 juillet 2003

